

Les personnes déjà présentes à l'Assemblée statutaire, ont été rejointes par :

A. Gautheron, C. Guyennot, B. Sevestre, J. Entremont, S. Lehois, T. Peyrton, L. Sénéchant, A. Brawand, F. Didier, D. Fichet, R. Donguy.

Était excusé :

C. Juvanon

Le projet était annexé à la convocation pour les membres de droit et téléchargeable sur le site internet du Pays pour les autres invités.

A la suite de l'Assemblée Générale statutaire du Conseil de Développement, s'est tenue la présentation de la nouvelle Charte de Pays, une présentation ouverte à tous et notamment à tous ceux qui avaient participé aux travaux de réflexion au cours des séminaires organisés au premier semestre 2013.

Etienne MAREST, l'un des représentants du Cabinet Stratéal qui avait été retenu pour conduire la démarche de révision, après avoir rappelé le rôle d'une Charte de Pays, est revenu en appui sur un support Power Point, sur l'ensemble de la démarche et les grandes orientations retenues pour la nouvelle Charte de Pays appelée à orienter les actions du territoire pour les dix années à venir. Pour la présentation des trois grandes orientations de la Charte, il a été rejoint par Alain CORDIER, Denis LAMARD et Annie BLETON-RUGET. Il a finalement terminé sa présentation par un point sur les évolutions à venir en terme de gouvernance, soit le passage d'un Pays associatif à un Pays porté par un Syndicat Mixte.

A l'issue de cette présentation, Alain CORDIER a souhaité remercier tous les membres du Conseil de Développement qui se sont investis bénévolement dans cette démarche de révision. Il salue la pertinence d'une structure comme celle-ci, qui par une expertise sur de vastes problématiques, s'avère être un support efficace à la décision des élus. Parce qu'il est convaincu de la plus-value de ce fonctionnement participatif, il a soumis et fait adopter un texte lors de la dernière Assemblée Générale du Pays afin d'assurer la permanence du Conseil de Développement sur le territoire, et sa collaboration avec le Syndicat Mixte qui portera désormais le Pays. Il rappelle alors les conditions du texte qui sonnent comme des garanties pour le Conseil de Développement :

- La garantie de moyens, avec pour support à son action, l'équipe du Pays ;
- La garantie de participer à la définition des prochains contrats ;
- La garantie de conserver une capacité à donner des avis sur les dossiers ;
- La garantie d'un principe d'auto saisine sur les grandes orientations du territoire.

Anthony VADOT rappelle que Syndicat Mixte avait été créé en 2010, initialement pour porter l'Office du Tourisme, et qu'il a ensuite pris la compétence SCoT qui le contraignait à adopter un statut fermé. Qu'il prenne aujourd'hui la compétence Pays lui semble être dans l'ordre des choses car il aurait été incohérent d'avoir sur un territoire identique, une structure qui prescrit et une structure qui cherche des financements pour la mise en œuvre de ces prescriptions. Pour conserver et assoir le rôle du Conseil de Développement dans cette nouvelle configuration, il en a fait voter l'inscription dans les statuts du Syndicat Mixte. Il ajoute que la démarche de SCoT repose sur une large concertation et que dans ce cadre, le Conseil de Développement trouvera toute sa place dans la définition des projets à venir. En appui sur des ateliers thématiques, il en sera même une des forces de proposition.

Fabrice TERRIER estime que par le passé, le développement du territoire a eu des difficultés à parvenir à une mise en commun des actions entre les neuf communautés de communes. Selon lui, il faudrait que soit davantage écrit que le Syndicat Mixte sera un outil pour mieux porter ensemble les projets, dans un esprit de coopération et d'entraide entre les communes.

Denis LAMARD a rappelé que selon lui, cette évolution vers le Syndicat Mixte constituait une avancée pour le portage des projets, mais aussi un recul en terme de démocratie. Il a ainsi fait part de sa crainte d'une privatisation des moyens financiers entre les élus communautaires qui seront désormais les seuls décideurs de la répartition des enveloppes. Aussi, il fait part de son inquiétude de voir les

crédits du territoire alloués uniquement aux projets des collectivités publiques alors que l'organisation précédente garantissaient que les fonds soient attribués aux priorités qui avaient été négociées collectivement.

Evelyne GROS entend le rassurer en indiquant que la Charte qui vient d'être bâtie permettra de garantir une ligne directrice. Les financements seront négociés avec les partenaires à partir des besoins qui auront été identifiés collectivement dans la Charte.

Annie BLETON-RUGET tempère également les propos de Denis LAMARD en rappelant que le Pays se trouve aujourd'hui dans une phase de transition : la Charte aura été écrite dans un système, mais sera appliquée dans un autre. A cela s'ajoutent des zones d'incertitude quant au futur visage des Pays et aux négociations de la PAC. Dans ce contexte, la Charte permettra d'avoir un point d'appui et de faire valoir la parole des territoires ruraux.

Etienne MAREST confirme les propos de Fabrice TERRIER qui parlait de coopération, d'entraide, de solidarité. Il y aura probablement un apprentissage collectif à faire, même si un travail a déjà commencé avec les communautés de communes et le Pays. Cette nouvelle configuration avec le Syndicat Mixte invitera les acteurs à trouver de nouveaux équilibres dans les relations d'interdépendance les uns avec les autres, relations dans les lesquelles le Conseil de Développement aura toute sa place.

Anthony VADOT indique quant à lui que les 48 élus du Syndicat Mixte ont tous, en dehors de leur mandat, des vies professionnelles et qu'ils ne se fréquentent pas en dehors des réunions. Selon lui, parler de privatisation de fonds entre élus n'a pas de sens. Le risque serait au contraire, dans la configuration actuelle, que des représentants d'organismes privés ou parapublics attribuent des subventions aux associations qu'ils président par ailleurs. La Charte de Pays sera un appui pour que l'Etat et la Région continuent à soutenir les projets du territoire, et ce sont eux, et non les élus, qui procéderont à un écrémage des projets soutenus. Sous le statut de Syndicat Mixte, comme sous statut associatif, le Pays ne disposera pas d'enveloppes financières.

Denis LAMARD réitère ses craintes en donnant l'exemple de projets qui, dans la programmation actuelle, n'auraient pas pu être soutenus s'il n'y avait eu que des élus autour de la table. Pour lui, le transfert de la compétence Pays au Syndicat Mixte risquerait de favoriser le portage des projets par les communautés de communes elles-mêmes. Il annonce qu'il prévoit lui-même de se présenter aux prochaines élections, d'où sa volonté de quitter la présidence du Conseil de Développement.

Nadine MOREY ne comprend pas cette crainte d'une privatisation par les élus, dans la mesure où ces derniers sont les représentants de leurs administrés. Evelyne GROS ajoute qu'ayant été élue 15 ans, elle a toujours gardé en tête qu'elle était aussi par ailleurs chef d'entreprise.

Claudel GUYENNOT estime quant à lui qu'il peut y avoir un risque dans cette nouvelle organisation mais qu'il convient de ne pas tenter de procès d'intention. Il préconise d'attendre au moins deux ou trois ans pour voir si ce risque était réel.

Evelyne GROS ajoute que cette nouvelle Charte servira de base aux négociations d'une troisième génération de contrats et que donc, des habitudes de travail en commun ont déjà été prises. Les nouveaux élus en 2014, intégreront à leur tour cette méthode de travail.

Annie BLETON-RUGET pense que toute la question tourne autour du périmètre à partir duquel les élus penseront le territoire et son aménagement.

Sophie LASAUSSE affirme que les différents projets seront également soumis au crible de l'Etat et de la Région qui porteront un regard sur la nature des projets proposés. Déjà aujourd'hui, ils veillent le plus possible à ce que les projets soient supra communaux. Par ailleurs, les nouveaux élus seront aussi issus de la Société Civile et ils pourront porter de nouvelles idées. Pour ces raisons, elle ne partage pas la crainte de Denis LAMARD à l'égard du Syndicat Mixte.

Nadine MOREY la rejoint en ajoutant qu'elle a constaté au cours de ce mandat que les mentalités avaient évoluées et que de plus en plus d'élus ont compris que le travail en commun était la seule solution pour parvenir à monter des projets.

Alain CORDIER pense que les gens ont maintenant compris que la qualité d'un territoire pour soi dépendait des services développés en commun. Il conviendra toutefois de rester vigilant quant au respect des valeurs qui ont été développées dans la Charte, et de savoir prendre le temps de voir les projets aboutir.

Annie BLETON-RUGET confirme qu'il convient par exemple de penser aujourd'hui que la culture est une ressource territoriale, qu'il n'y a pas de territoires attractifs sans. Cela a un rôle important, car on voit que les bressans ne se dénigrent plus aujourd'hui comme ils le faisaient auparavant. Le Conseil de Développement devra rappeler cette dimension symbolique.

Jacques POULIN réaffirme que l'union fait la force et qu'il faut maintenant que tout le monde porte cette nouvelle Charte.

D'autres participants demandent à respecter les élus qui sont issus du peuple grâce à la démocratie représentative.

Denis LAMARD souhaite simplement faire le constat de la fin d'un cycle et aura, sous son mandat, porté la parole de la Société Civile. Pour lui, un président du Conseil de développement doit être le garant de la démocratie participative. Il réitère ses craintes à l'égard du nouveau cycle à venir.

Fabrice TERRIER estime qu'il y a encore 10 ans, le territoire ne cessait pas de se dénigrer, et que l'on voit aujourd'hui, notamment dans la présentation du Cabinet, que ce n'est plus le cas. A son sens, c'est que les politiques de développement territorial ont porté leurs fruits. Il adresse donc un message au Syndicat Mixte : si le territoire a aujourd'hui ce visage, c'est grâce à l'ensemble de ces projets. Charge à lui désormais de poursuivre ce travail.

Denis LAMARD, au terme de ces échanges, propose de soumettre cette nouvelle Charte de Pays à l'approbation du Conseil de Développement.

Marie-Thérèse PERNEY regrette que dans cette nouvelle Charte, le volet social soit limité.

En réponse, Alain CORDIER lui indique qu'il s'agit aussi d'un choix de rédaction que de ne pas traiter les problématiques du territoire de manière thématique. Cette approche devrait faciliter les négociations auprès des partenaires.

Denis LAMARD ajoute qu'il convient de voir cette Charte comme un cadre général dans lequel des projets spécifiques pourront s'inscrire.

Plus aucune autre remarque n'étant formulée, **il soumet la Charte de Pays au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.**

Il remercie l'assemblée et clôt la séance.